



Aide pour obtenir la carte de residence en france a la place de m

Par **tahar64**, le **16/11/2010** à **16:26**

Bonjour, mon pere a travaill dans les anne 1948et 1957

Je m'appelle labdi tahar Je suis âgé de46 ans j'habite au oran algerie, mon père était résident en France à la ville metz moselle, il est entré en 1960 mais est décédé le 28 juillet 1977 à oran algerie .

Je sollicite votre aide pour connaître tous mes droits concernant la résidence sur le territoire français.

Je pense en effet y avoir droit, compte tenu de mes faibles ressources financières et de ma situation familiale actuelle : je suis pere de famille j'ai à charge une mère malade je suis chômeur.

Très cordialement

Par **mimi493**, le **16/11/2010** à **16:39**

Le fait que votre père ait vécu en France, ne vous donne aucun droit au séjour en France.

Vous devez faire comme tout le monde ; tentez d'obtenir un visa long séjour puis une fois en France, avoir le certificat de résidence d'un an.

Pour avoir le visa long séjour, vous ne pouvez arguer de la vie privée et familiale (puisque

vous n'avez aucun lien familial avec la France, que toute votre famille est en Algérie).
Il ne reste que l'immigration par le travail. Il faut pour ça, trouver une promesse d'embauche

- soit parce que vous avez un métier en déficit en France
- soit parce que l'employeur n'a pu trouver quelqu'un en France (l'employeur devra faire les démarches en France)